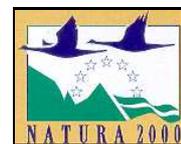




# Mise en œuvre du DOCUMENT d'OBJECTIFS

## BARTHES DE L'ADOUR

# Bilan De l'animation 2008-2011



château Galliano  
BP 279  
40005  
Mont-de-Marsan  
Cédez

☎ 05 58 85 44 21

*novembre 2011*

<b>1. PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>Le site Natura 2000</b> .....	<b>2</b>
<b>L'animation</b> .....	<b>2</b>
<b>Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB</b> .....	<b>3</b>
<b>2 . GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES</b> .....	<b>5</b>
<b>Animation des contrats Natura 2000</b> .....	<b>5</b>
<b>Mesure 323 C</b> .....	<b>10</b>
<b>Campagne 2011</b> .....	<b>11</b>
<b>Contractualisation Agricole</b> .....	<b>13</b>
<b>Bilan financier des contrats Natura 2000</b> .....	<b>17</b>
<b>Charte</b> .....	<b>18</b>
<b>3. MESURES HORS CONTRAT</b> .....	<b>19</b>
<b>Bilan financier des Mesures Hors contrat</b> .....	<b>24</b>
<b>4. ACTIONS DIVERSES</b> .....	<b>24</b>
<b>Evaluation d'incidences</b> .....	<b>24</b>
<b>Lutte contre les espèces invasives - Problématique Jussies</b> .....	<b>25</b>
<b>Lutte contre les espèces invasives Problématique Espèces animales</b> .....	<b>26</b>
<b>Consultation des communes sur les modifications de périmètre</b> .....	<b>24</b>
<b>Mise en oeuvre du programme de reconquête des habitats de l'anguille</b> .....	<b>27</b>
<b>Animation générale</b> .....	<b>27</b>
<b>5. COMMUNICATION</b> .....	<b>28</b>
<b>6. BILAN FINANCIER</b> .....	<b>29</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>30</b>

# 1. PREAMBULE

## Le site Natura 2000

### BARTHES DE L'ADOUR



Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 *des Barthes de l'Adour FR7200720* au titre de la Directive Habitats a été validé en décembre 2006.

## L'animation

Le Préfet des Landes préside le Comité de Pilotage réuni pour la première fois en mars 2007. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est la structure porteuse et a désigné Barthes Nature, association d'acteurs socio-économiques comme structure animatrice sous convention depuis le 10 janvier 2008.

La convention prévoyait une première phase d'animation sur 3 ans suivant les modalités décrites dans le tableau ci-dessous. Un avenant de 8 mois a été signé afin de proroger le délai d'achèvement des travaux d'animation dont le terme a été fixé au 10 septembre 2011.

### Année 1

Phase d'animation	Jours prévus	Budget prévu	Jours effectués	Subventions perçues
Subvention ADASEA 2007	20	300 €/jour	62.5	6 000 €
CPIE	5	350 €/jour	5	1 750€
Phase d'animation	Jours prévus	Budget prévu	Jours effectués	Subventions perçues
Préparation à la mise en œuvre	46	12 090 €	62.5	17 040 €
contractualisation	116	34 080 €	120.5	35 430 €
Bilan	10	2 460 €	12	3 060 €
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>48 630 €</b>	<b>195</b>	<b>55 530 €</b>
Frais déplacement et reproduction		2 117 €		-

## Année 2

Phase d'animation	Jours prévus	Budget prévu	Jours effectués	Subventions perçues ou à percevoir
Préparation à la mise en œuvre	30	8 190 €	54	16 200 €
contractualisation	106	31 080 €	87	23 220 €
Bilan	10	2 730 €	9	2 700 €
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>42 000 €</b>	<b>150</b>	<b>42 120 €</b>
Frais déplacement et reproduction		1 396 €		1854.96 €

## Année 3

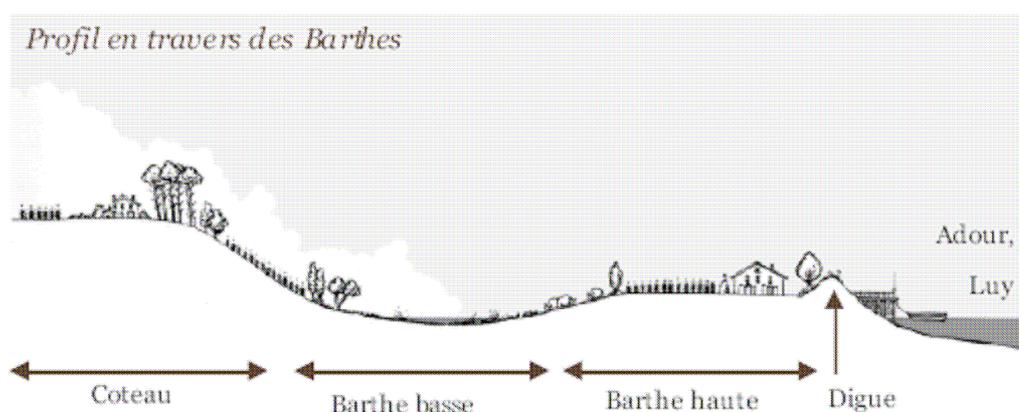
Phase d'animation	Jours prévus	Budget prévu	Jours effectués	Subventions perçues ou à percevoir
Préparation à la mise en œuvre	30	8 190 €	42	12 600 €
contractualisation	101	29 580 €	51	15 300 €
Bilan	10	2 820 €	16	4 620 €
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>40 590 €</b>	<b>109</b>	<b>32 520 €</b>
Frais déplacement et reproduction		1 487 €		2 300 €

## Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

Situé à l'extrême sud-ouest de la France dans le département des Landes, le site des Barthes de l'Adour a une superficie de 12 000 ha.

Les "barthes" sont les plaines alluviales situées de part et d'autre de l'Adour et du Luy. Le site s'étend sur 80 km de long pour une largeur allant de 1 à 3 kms. Il traverse 40 communes\*.

Vastes zones humides, les barthes subissent des inondations régulières lors des crues du fleuve. La physionomie des barthes se caractérise par la présence de terres exhausées dites "barthes hautes" près de l'Adour et de terres en cuvette au pied du coteau dites "barthes basses". Ces dernières sont les plus humides.



Elles sont régulièrement inondées par les eaux de ruissellement des coteaux, les remontées de la nappe alluviale, le débordement des canaux, le débordement de l'Adour ou du Luy.

Les variations des niveaux d'eau liées au phénomène de marées sont ressenties jusqu'à la confluence du Luy.



Pour mieux les exploiter, les barthes ont été largement aménagées par l'homme dès le XVII<sup>ème</sup> siècle. Des digues sont créées afin de contenir les divagations du fleuve et protéger les terres des crues. La barthe basse est drainée par un réseau de canaux (esteys et traverses) qui achemine l'eau vers le fleuve. Des ouvrages hydrauliques (portes à flots ou clapet) sont installés dans les digues afin d'empêcher les eaux de marées et de crues de remonter dans les Barthes.

Utilisation socio-économique des barthes :

- barthes basses : agriculture (pâturage), chasse (à la tonne) et pêche
- barthes hautes : agriculture (fauche ou cultures céréalières), sylviculture et urbanisation.



Cette zone d'expansion des crues de l'Adour présente des milieux très divers dont 15 habitats d'intérêt communautaire : aulnaie frênaie, chênaie ormaie, prairie de fauche, tourbière active, landes humides atlantiques... dont 4 prioritaires.

On recense 400 espèces floristiques dont 52 espèces patrimoniales : Angélique à fruits variables, Marsilée à 4 feuilles, Flûteau nageant, Spiranthe d'été..., 5 protégées en Europe et 13 en France.



Pour la faune, 310 espèces patrimoniales sont présentes en majorité d'oiseaux mais également le Vison d'Europe, la Lamproie marine, la Loutre d'Europe, la Cistude d'Europe, le Lucane cerf-volant ou l'Agrion de mercure... dont 71 protégées en Europe et 174 en France.

Mais cette biodiversité pourrait être menacée par :

- la modification du contexte hydraulique (assèchement excessif par exemple)
- le développement d'espèces exogènes (jussies, érable negundo, vison d'Amérique, tortue de Floride...)
- l'intensification de l'exploitation du territoire (agriculture et sylviculture)
- l'abandon des pratiques actuelles : disparition des prairies par arrêt du pâturage extensif, des continuités biologiques et des plans d'eau (exemple : lacs de tonne)
- la dégradation de la qualité de l'eau

Le principal objectif est donc de conserver cette mosaïque d'habitats avec les activités socio-économiques dont elle dépend et qui en dépendent en préservant le système agropastoral et le contexte hydraulique voire en les restaurant si nécessaire.



## 2 . GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

### Animation des contrats Natura 2000

#### Note préliminaire :

Afin d'optimiser la mise en œuvre de la contractualisation nous avons dans un premier temps interpellé les principaux organismes (Conseil général, Fédération de Chasse, Fédération de Pêche) intervenant sur les Barthes en tant que gestionnaire de milieu et/ou organisme relais auprès des usagers et propriétaires. Dans un second temps, lors de l'envoi de quelques 160 enquêtes aux gestionnaires de plans d'eau (particuliers et collectivités) une information sur les possibilités de contractualisation y a été associée.

A ce jour, un certain nombre de retours positifs (volonté de contractualisation) sont dans l'attente d'un cadre opérationnel.

En effet, la prise en compte de la lutte individuelle par arrachage manuel des jussies est indispensable. La prolifération des jussies et les moyens de lutte utilisés sont en effet des problèmes récurrents pour la conservation des habitats et espèces patrimoniales. Seule la gestion manuelle au jour le jour semble présenter des résultats satisfaisant mais aucun système incitatif du particulier n'est pour l'heure possible au titre de Natura 2000. Un argumentaire a été envoyé à la DREAL afin que la lutte contre la jussie puisse intégrer les actions qui seront accessibles par un dispositif forfaitaire (annexe 1).

#### Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier

##### Année 2008 :

5 demandes de contrats acceptées (annexe 2):

. Avec la commune d'Orist avec l'appui technique de la Fédération de pêche des Landes

Espèces et habitats cibles : 1355, 1356, 1428, 1831, 3110, 3130, 3150-2

. Avec la Fédération de Chasse des Landes sur 4 sites :

▪ St Martin de Seignanx

Espèces et Habitats cibles : A031, A034, A080, A081, A224, A338, 1220, 1356, 1428, 1831, 3110, 3130, 3150, 3270, 6430

▪ St Etienne d'Orthe

Espèces et Habitats cibles : A034, A081, 1220, 1356, 1831, 3150, 6430

▪ Pontonx sur Adour

Espèces et Habitats cibles : A034, 1220, 1356, 1831, 3150, 6430

▪ Téthieu

Espèces et habitats cibles : A081, A224, A338, 3270

Au total : 15,78 ha, 6 800 m de linéaire sous contrats auxquels s'ajoutent les 11 ouvrages restaurés et les aménagements pastoraux (portails, passages d'engins...).

Actions	Nombre de contrats	Unités sous contrat	Montant
<b>A32301P</b> – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	2	7,06 ha	10 660 €
<b>A32303R</b> – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	3	300 ml 20 pct	18 706,56 €
<b>A32304R</b> – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	1	6,72 ha	3 460 €
<b>A32305R</b> – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	1	2 ha	1 700 €
<b>A32312P et R</b> – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides	3	6500 ml	22 318 €
<b>A32314P</b> – Restauration des ouvrages de petite hydraulique	4	11 pct	30 541,09 €
		Total	87 385,65 €

### **Année 2009 :**

2 dossiers initiés :

. sur la commune de Pey avec un particulier concernant un étang de chasse où des actions de protection et de gestion sont envisagées pour conserver :

Espèces et Habitats cibles : 1220, 3110, 3130, 6410

. sur la commune de St Martin de Seignanx avec un particulier concernant un étang de chasse

Espèces et Habitats cibles : A023, A026, A031, A034, A073, A289, 1220, 1356, 3130, 6430-1

Aucune de ces démarches n'a abouti à l'heure actuelle du fait de la lourdeur des dossiers et du désengagement des acteurs dû, principalement, à la nécessité de l'avancement des fonds personnels.

Prises de contacts pour de futurs contrats (réunions et terrain) pour divers sites (collectivités et particuliers) : plans d'eau sur Rivière, Ripisylve sur Orist, Ripisylve sur Oeyreluy, Mare forestière sur Dax, plan d'eau sur Pontonx.

### **Année 2010 :**

Dossier initié :

. avec la commune de Pontonx pour la restauration de seuil, l'entretien de plan d'eau et mares forestières. Un devis a été présenté pour la restauration des seuils des plans d'eau, d'autres devis doivent être proposés.

Deux démarches de contractualisation ont été amorcées par le CPIE auprès de particuliers courant 2010 suite à l'enquête "plans d'eau privés" (cf. ci-après) sur les communes de St Etienne d'Orthe et St Laurent de Gosse. Mais à l'heure actuelle aucune n'a abouti. La contrainte principale étant la fourniture des devis et l'avancement des fonds personnels.

### **Année 2011 :**

Cette année nous nous sommes recentrés sur les communes souhaitant contractualiser, considérant qu'elles auraient plus de facilité à avancer les fonds. Des visites et inventaires ont permis de dresser un cahier des charges et un plan de gestion préalable au montage de deux dossiers.

. Commune de St Vincent de Paul pour un contrat de restauration de l'humidification de la barthe de Pouy.

Espèces et habitats cibles : 3150-4, 1355, 1356, 1060, A023, A026, A031 et A073

Il s'agissait de restaurer un ouvrage hydraulique défectueux afin de maintenir des périodes d'inondations hivernale et printanière



Action P1a : rehaussement et allongement du bâti béton de plusieurs mètres

Action P1b : Renforcement des andains de la digue de part et d'autre de l'ouvrage

Action P2a : Pose de planches pour fixer le niveau d'eau en amont durant la 1<sup>ère</sup> décade de janvier et jusqu'au 15 mai

Action P2b : Fermeture de la pelle durant la 1<sup>ère</sup> décade de novembre au 15 mai

. Commune de Saubusse pour la création d'un déversoir permettant de réguler les niveaux d'eau dans la barthe basse.

Espèces et habitats cibles : 3110, 1428, 1831 et 1060



Cas de rupture de la digue sous la pression de l'eau --> Ici assèchement rapide et incontrôlé du casier hydraulique en fin d'hiver, néfaste pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire

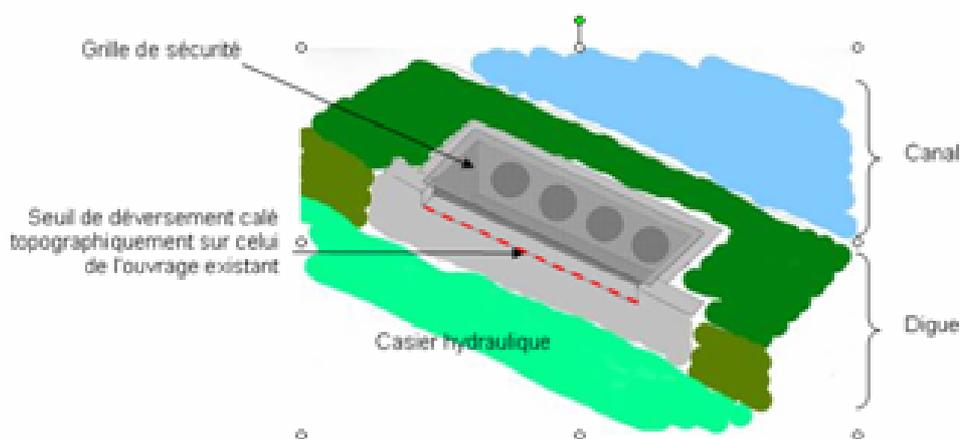


Schéma de l'ouvrage hydraulique à réaliser.

Fonctionnement : lorsque le volume d'eau du casier hydraulique arrive au niveau du seuil, le surplus s'évacue via le bac de décantation et les buses dans le canal, limitant ainsi la pression exercée sur la digue

Actions	Nombre de contrats	Unités sous contrat	Montant
<b>A32314P</b> – Restauration des ouvrages de petite hydraulique	2	2 pct	8 467 €
<b>A32314R</b> – Gestion des ouvrages de petite hydraulique	1	5 jours	652,75 €
Total			9 119,75 €

. D'autre part, la commune de Dax est intéressée par l'établissement de contrat en faveur de la conservation des populations de Cistude d'Europe dans le cadre de l'aménagement de la Barthe de Boulogne et Saubagnacq. Un plan de gestion et une proposition de contrats Natura2000 et forestiers leur seront proposés en 2012 par la structure animatrice.

## Contrat Natura 2000 forestier

### **Année 2009 :**

Plusieurs propriétaires répartis sur les communes de Oeyreluy, Téthieu, Tercis, Dax et Rivière sont intéressés pour s'engager sur des contrats forestiers et plus particulièrement sur la conservation de vieux boisements (chênaies-ormaies, aulnaies-frênaies). Des entretiens individuels ont permis d'expliquer la démarche. Les dossiers ont été mis en attente car l'arrêté préfectoral, définissant notamment le contrat boisement sénescents, n'était pas encore publié.

### **Année 2010 :**

Cinq communes : Candresse, Téthieu, Pontonx, Heugas et Sagnac et Cambran sont potentiellement intéressées pour signer un contrat forestier contenant deux actions :

- le maintien du bois sénescents (arbre isolé ou îlot entier)
- l'information des usagers (par des panneaux pédagogiques notamment)

Les conditions d'éligibilité et d'indemnisation de l'action F22712 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents », et notamment le financement des îlots, ont été fixées en fin d'année. En attendant, seul le dossier de la commune de Candresse a pu être avancé car elle souhaitait contractualiser par arbres disséminés.

### **Année 2011**

Les communes de Seyresse, Dax, Saubusse et deux particuliers à Pey et à St Martin de Seignanx sont intéressés par un contrat forestier. Les quatre communes précédentes (Téthieu, Pontonx, Heugas et Sagnac et Cambran) sont quant à elles toujours en attente d'un arrêté définitif des indemnisations à l'arbre isolé.

. Une première demande de contrat forestier a été déposée par la commune de Candresse pour la conservation, pendant 30 ans, de 15 chênes ayant atteint le diamètre d'exploitabilité. Suite à la tempête Klaus du 24 janvier 2009, certains arbres de la parcelle ont été écimés et ébranchés. Depuis, des cigognes - *Ciconia ciconia* (Directive Oiseaux Annexe I, AO31) ont installé leurs nids sur ces arbres et leur présence attire beaucoup de public. Compte tenu de l'attractivité du site, la commune, en accord avec l'ONF, a décidé de conserver les arbres occupés lors de la prochaine coupe d'exploitation. Ces arbres représentent un fort enjeu de conservation, non seulement pour les cigognes, mais également pour la protection de l'habitat d'intérêt communautaire et de la biodiversité globale du site.



La commune souhaite également installer un panneau pédagogique à l'entrée de la parcelle. Il décrira le projet en mettant l'accent sur la présence des nids de cigognes. Il mentionnera également l'interdiction de pénétrer à l'intérieur de la parcelle pour des raisons de sécurité et de non dérangement de la faune.



## Montant de la demande de contrat de Candresse

Contrat	Nombre	Unité sous contrat	Montant
<b>F22712</b> Dispositif favorisant le développement de bois sénescents- Arbre disséminés	1	15 u	1 950 € (en attente d'arrêté)
<b>F22714</b> Investissements visant à informer les usagers de la forêt	1	-	1 430 €

La demande de contrat Natura 2000 a été rejetée par les services de l'état car le dossier était incomplet. En effet, l'ONF n'était pas en capacité de fournir la garantie de gestion durable de la forêt de Candresse. Depuis la garantie de gestion durable a été fournie. Le dossier est cependant en attente de modifications d'arrêtés sur le montant de l'indemnisation forfaitaire à l'arbre contractualisé (a priori avant fin 2011).

. Un diagnostic préalable à été réalisé sur la commune de Pey concernant une parcelle privée qui a été exploitée et dont les arbres restant sont occupés par des cigognes. Un avis défavorable a été émis compte tenu de l'absence d'habitat d'intérêt communautaire et d'arbres de gros diamètre (coupe récente). La parcelle relève cependant d'un intérêt « Oiseaux » non négligeable (ZPS Barthes de l'Adour).



Parcelle envahie par le Robinier

. Une parcelle communale de Saubusse a été également diagnostiquée en présence d'un agent de l'ONF. Il s'agissait d'un boisement marécageux d'Aulne glutineux. La parcelle présentait un enjeu pour le site (en tant qu'habitat d'espèce) mais l'insuffisance de bois présentant des signes de sénescence la rendait inéligible au contrat favorisant le développement de bois sénescents.



Aulnaie marécageuse

Le tableau suivant présente les contrats qui pourront potentiellement être signés durant l'année 2012.

Contrat	Nombre	Unité sous contrat	Montant
<b>F22712</b> Dispositif favorisant le développement de bois sénescents- Arbre disséminés	4	51 u	7 650 €
<b>F22712</b> Dispositif favorisant le développement de bois sénescents- Ilots de sénescence	6	15 ha	47 400 €
<b>F22714</b> Investissements visant à informer les usagers de la forêt	3 Dont 1 430 € pour la commune de Candresse		

## Mesure 323 C

Les communes en tant que structures collectives peuvent théoriquement signer une MAEt afin d'avoir une aide pour l'entretien de leur barthe mais à la condition qu'elles remboursent les agriculteurs au prorata de la surface ou du chargement en bétail. Cette solution contractuelle n'est pas adaptée car ce sont les communes qui font l'investissement pour cet entretien.

Le système de pâturage collectif barthais étant proche de celui des estives pyrénéennes, l'administration et le Conseil Général des Landes, jusqu'alors seul financeur des communes pour l'entretien des Barthes, ont suggéré de s'engager dans la mesure 323 C du PDRH « en faveur du pastoralisme ». Cette mesure finance l'investissement dans le « matériel pastoral » au sens large, de la clôture au chien de berger en passant par l'héliportage.

Les formulaires et règles d'éligibilité ont été adaptés au contexte barthais par l'administration.

Les aides sont réparties entre l'Etat 35% du HT (enveloppe plafonnée à 25 000€ pour l'ensemble des barthes) sur les travaux d'entretien (amélioration des dessertes, entretien des fossés,...) et l'achat de matériel pour le pâturage (clôture, parc de contention,...) et le Conseil Général 35% du HT. Le reste des dépenses, soit 30%, relevant de l'autofinancement des communes.

### Campagne 2010

En 2010, 3 communes ont donc passé un contrat d'1 an sur cette mesure, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Vincent-de-Paul et Tercis-les-Bains (en annexe 3).

#### • Rivière-Saas-et-Gourby

La commune de Rivière-Saas-et-Gourby possède plus de 140 ha de prairies humides communales et plus de 83 ha d'autres milieux communaux barthais.

La commune a fait la demande de subvention pour conserver en état ces milieux d'intérêt communautaire, et notamment pour :

- Maintenir les parcelles en prairies naturelles humides
- Exploiter et entretenir les parcelles pastorales

Le tableau suivant présente la liste des différents travaux menés en 2010 et nécessitant une demande de subventions :

Objectif	Descriptif	Travaux	Montant HT
Maintenir les parcelles en prairies naturelles humides	Curage des fossés pour préserver un bon écoulement des eaux et lutter contre l'envahissement de la jussie	Entreprise	2 671.74 €
	Enlèvement des terres	En régie communale avec les éleveurs de la commune	586.08 €
Exploiter et entretenir les parcelles pastorales	Fourniture et mise en place de gravier concassé sur les chemins pour accéder aux pâturages, comprenant la location d'un compacteur des cailloux	Entreprises	2 986.60€ 158.62 €
	Girobroyage des refus comprenant l'entretien annuel des bords de clôtures, chemins et berges du cours d'eau de l'Esté	Entreprise et régie communale	850.00 € 895.20 €
	Entretien des clôtures abimées comprenant leur remise en état avec l'achat de nouveaux piquets	Régie communale	1 406.08 € 210.00 €
<b>Total</b>			<b>9 739.92 €</b>

• **Saint-Vincent-de-Paul**

Sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul, le maintien des zones humides dans les Barthes communales nécessite également des travaux d'entretien annuels.

Le tableau ci-après présente la liste des différents travaux menés en 2010 et nécessitant une demande de subventions.

Objectif	Descriptif	Travaux	Montant HT
Maintenir les zones humides	Broyage des refus comprenant le prix du carburant	Régie communale	553.55 € 66.56 €
	Extraction de la jussie	Entreprise	3 200.00 €
Entretien des ponts et seuils	Réfection d'un pont comprenant le coût de la main d'œuvre et l'achat préalable des matériaux	Régie communale	718.74 € 858.46 €
	Réfection d'un seuil	Entreprise	2 072.00 €
<b>Total</b>			<b>7 469.31 €</b>

• **Tercis-les-Bains**

La commune de Tercis-les-Bains possède également un important territoire barthais communal qu'il faut entretenir par le biais de travaux. Plusieurs travaux sont exécutés sur cette commune pour préserver ces milieux:

- des travaux de lutte contre la jussie
- des travaux hydrauliques
- la restauration des chemins
- la restauration des clôtures

Le descriptif de ces travaux est résumé dans le tableau suivant :

Objectif	Descriptif	Travaux	Montant HT
Lutte contre la jussie	Arrachage manuel	Régie communale	2 844.60 €
	Fauchage, séchage et exportation	Entreprise	300.00 €
Travaux hydrauliques	Intervention sur les seuils et la grande écluse	Régie communale	176.42 € 140.86 €
	Restauration de la digue comprenant le rebouchage par pelle mécanique des trous causés par les ragondins	Régie communale et entreprise	1 034.14€
Restauration des chemins	Comprend la main d'œuvre et la fourniture des cailloux	Régie communale	3 793.72 €
Restauration des clôtures	Mise en place de barrières métalliques, comprend l'achat des fournitures	Régie communale	771.35 €
<b>Total</b>			<b>8 743.81 €</b>

## Campagne 2011

6 communes ont bénéficié du dispositif 323C en faveur du pastoralisme : Tercis, Saubusse, Rivière, St Vincent de Paul, Méès, Siest.

Pour cette année, il a été décidé par ailleurs que les actions en faveur du pastoralisme intégreraient la gestion de la jussie sur prairie dans l'objectif de l'amélioration du pâturage. Ainsi, 4 communes ont intégré dans leur programme de gestion de la barthe, un entretien de la jussie par différentes techniques alternatives au chimique sur plusieurs hectares : thermique à flamme et à l'eau chaude, fauche, ensilage. Les dossiers ainsi que leur plan de financement ont été déposés auprès de la DDTM, le programme prévisionnel des travaux est le suivant :

- **Rivière-Saas-et-Gourby**

Descriptif	Travaux	Montant HT
Curage canal sur longueur de 1 500 ml	entreprise	3888 €
Curage fossé Pébarthe	entreprise	575 €
Travaux de terrassement à l'entrée de la Barthe	entreprise	880 €
Fourniture et mise en place de gravier concassé sur les Chemins des Barthes pour accéder aux pâturages	entreprise	1000 €
Location d'un compacteur de cailloux pour les chemins	entreprise	212 €
Travaux de coupe et évacuation de la jussie	entreprise	1800 €
Location d'un désherbeur thermique « Ecolo City » pour 2 périodes de 2 jours en juillet et août	entreprise	800 €
Main-d'œuvre communale traitement thermique...	régie communale	689,92 €
Entretien des clôtures abîmées et remise en état en	régie communale	689,92 €
Achat de 100 piquets	matériel	220 €
<b>Total</b>		<b>10 757,98 € HT</b>

- **Tercis-les-Bains**

Descriptif	Travaux	Montant HT
Arrachage mécanique et manuel de la jussie dans les canaux	régie communale et entreprise	5 047,72 €
Travaux de limitation de la jussie sur prairie afin de maintenir la qualité de la pâture	entreprise	10 125 €
Réfection d'un pont	régie communale	265,36 €
Restauration des chemins de desserte	régie communale	768,33 €
<b>Total</b>		<b>16 206,41 €</b>

- **Saubusse**

Descriptif	Travaux	Montant HT
Amélioration de la qualité du pâturage : traitement de la jussie sur prairie (ensilage)	entreprise	2 400,00 €
Travaux d'entretien de clôtures	régie communale	428,60 €
Broyage refus avec tracteur	régie communale	857,20 €
Fourniture cailloux	entreprise	630,00 €
<b>Total</b>		<b>4315,80 €</b>

- **Saint Vincent de Paul**

Descriptif	Travaux	Montant HT
Broyage des refus	régie communale	1 372,70 €
Réfection d'un pont	régie communale	1 914,22 €
Gestion de la jussie par traitement thermique	régie communale	627,47 €
Restauration des clôtures	régie communale	3 988,25 €
Création de 2 passages canadiens	régie communale	4 921,03 €
<b>Total</b>		<b>12667,64 €</b>

- **Mées**

Descriptif	Travaux	Montant HT
Curage des canaux	entreprise	4 445,00 €
Broyage des refus	régie communale	635,69 €
<b>Total</b>		<b>5 080,69 €</b>

- **Siest**

Descriptif	Travaux	Montant HT
Amélioration de la voirie pastorale	entreprise	7 716 €
<b>Total</b>		<b>7 716 €</b>

## Bilan des campagnes 2010 et 2011

Ce comparatif tient compte des programmes prévisionnels 2010 et 2011 dont une demande de subvention a été effectuée via la mesure 323C. L'état d'avancement effectif de ces programmes n'est pas connu à l'heure actuelle.

Communes	2010 (montant HT)	2011 (montant HT)
St Vincent de Paul	7 545.46 €	12 667.64 €
Tercis les bains	8 743.81 €	16 206.41 €
Rivière Saas et Gourby	9 739.92 €	10 757.98 €
Mées	-	5 080.69 €
Siest	-	7 716.00 €
Saubusse	-	4 315.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 029.19 €</b>	<b>56 744.52 €</b>

Les frais 2011 sont en augmentation par rapport à 2010 d'une part suite au dépôt d'un dossier de trois nouvelles communes et d'autre part suite à l'éligibilité des travaux de gestion de la jussie en vue de l'amélioration de la qualité des prairies de pâtures.

Cependant, ils sont en deçà du plafond maximum d'aide de l'Etat de 25 000 € HT fixé pour le FEADER (correspondant à un volume total de 71 428 € HT pouvant être financé à 70%).

## Contractualisation Agricole

Suite à la publication du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal) 2007-2013 en juin 2007 et de son tome 4, annexe 2, la nature des engagements rémunérés et la forme des cahiers des charges des contrats agricoles du DOCOB validé en décembre 2006 ont dû être modifiés.

En effet, les fiches actions construites lors de l'élaboration du DOCOB étaient basées sur les Contrats d'Agriculture Durable qui n'existent plus aujourd'hui. Les nouvelles Mesures Agri-Environnementales territorialisées sont bâties à partir d'engagements unitaires combinés.

Un premier travail d'adaptation avait été réalisé au printemps 2007 afin de permettre aux agriculteurs de contractualiser dès cette année. Cependant, les délais très courts ne nous avaient pas permis de construire toutes les mesures présentes dans le DOCOB.

De nouveaux cahiers des charges ont pu être proposés en 2008 en plus de ceux déjà existants en 2007 et tous ont été entérinés par les Services de l'Etat. Pour la campagne 2011, une mesure "reconversion de terre arable en prairie" a été ajoutée (voir notice et cahiers des charges 2011 joints en annexe).

8 contrats peuvent alors être proposés aux exploitants agricoles du site en plus de la Protection des Races Menacées.

Habitats/couverts	Codes MAE	Objectifs et priorités	Financement : Etat + UE
Groupements prairiaux <i>Prairie de fauche</i>	AQ_BART_PF1	Valoriser les prairies permanentes et inciter à leur entretien régulier ; garantir la pérennité de ces milieux écologiquement remarquables. Priorité 1	211 €
Groupements prairiaux <i>Prairie de pâture</i>	AQ_BART_PP1		281 €
Groupements prairiaux <i>Prairie de fauche</i>	AQ_BART_PF2		261 €
Groupements prairiaux <i>Prairie de pâture</i>	AQ_BART_PP2		314 €
Milieux en déprise agricole	AQ_BART_EM1	Maintien voire augmentation des superficies en prairies . Priorité 3	336 €
	AQ_BART_EM2		351 €
Reconversion Culture/prairie	AQ_BART_RC1	Reconquérir des espaces prairiaux dans le territoire. Priorité 3	386 €
Réseau hydraulique artificiel	AQ_BART_FO1	Priorité 2	2,84 €

## Campagne 2007

- La campagne 2007 a été un franc succès malgré le peu de temps disponible pour l'animation et un organe administro-financier non finalisé et instable.

En effet, 65 exploitants se sont engagés soit sur un contrat "fauche", soit sur un contrat "pâturage", soit les deux. 12 exploitants ont engagé 37 chevaux dans le cadre de la Protection des Races Menacées.

Type de contrat	Nombre de contrat	Unités sous contrat	Montant pour 5 ans
AQ_BART_HE1 "fauche"	53	350.53 ha	369 809 €
AQ_BART_HE2 "pâturage"	16	128.54 ha	180 598 €
<b>Total</b>			<b>550 407 €</b>
PRM	12	37 U	28 305 €
<b>Total</b>			<b>578 712 €</b>

## Campagne 2008

- La campagne 2008 a été moins fructueuse avec une période d'animation également courte et une structure administrative toujours en chantier. Les contractants 2007 n'ayant pas été encore payés lors du lancement de l'animation 2008, certains exploitants sont restés prudents cette année-là. Les nouveaux contrats proposés sont encore méconnus et une animation plus importante a été nécessaire pour la campagne 2009.

25 exploitants ont tout de même souscrit à une ou plusieurs mesures.

Type de contrat	Nombre de contrat	Unités sous contrat	Montant pour 5 ans
AQ_BART_PF1 "fauche"	15	57.99 ha	61 179 €
AQ_BART_PF2 "fauche2"	4	13.91 ha	18 153 €
AQ_BART_PP1 "pâturage"	8	32.24 ha	45 297 €
AQ_BART_PP2 "pâturage2"	1	22.80 ha	35 796 €
AQ_BART_EM1 ouverture	1	0.90 ha	1 512 €
AQ_BART_EM2 ouverture2	1	3 ha	5 265 €
AQ_BART_FO1 fossé	2	1607 ml	22 819 €
<b>Total</b>			<b>190 021 €</b>

### Une définition des pratiques locales a été soumise à validation en CDOA :

. nivellement : Dans le cadre des MAEt, un nivellement doux ou émottement des parcelles est autorisée sur les parcelles engagées à condition de pratiquer un travail superficiel du sol avec maintien du pied d'herbe (en moyenne 5 cm de profondeur) avec des outils de type herse rotative, fraise rotative ou rouleau.

. entretien des fossés : Dans le cadre des CAD, un curage des fossés est autorisé, si nécessaire, une fois au cours du contrat à la pelle mécanique dans la limite du "vieux fond" et des "vieux bords" avec un gaudet adapté à la largeur et à la profondeur du fossé d'origine.

Si un entretien léger est nécessaire, il doit être réalisé à l'aide d'un outil type rigoleuse ou à la main.

. Ensemencement.

Une liste d'espèces végétales commercialisées pouvant faire l'objet d'un ensemencement pour la reconstitution de prairies naturelles des Barthes (pour semis ou sursemis) a été établie:

Barthe Basse		Barthe Haute	
Agrostis stolonifera	30%	Trifolium repens	15%
Trifolium repens	10%	Trifolium pratensis	15%
Poa trivialis	30%	Lolium perenne	30%
Festuca arundinacea	30%	Dactylis glomerata	30%

**Densité de semis** pour une utilisation extensive  
 . avec support de semis : 40 kg/ha (parcelle avec adventices et préparation du sol médiocre)  
 . sans support de semis : 20 kg/ha (parcelle exempte d'adventice et bonne préparation du sol)

Les contrats AQ\_BART\_PP2, AQ\_BART\_EM1, AQ\_BART\_EM2 et AQ\_BART\_FO1 nécessitent un diagnostic préalable des parcelles à engager avant d'être validés.

26 demandes de diagnostics ont été enregistrées pour 7 exploitants : 11 pour le contrat "fossés" dont 10 ont reçu une réponse favorable, 11 pour les mesures "ouverture" dont seulement 4 sont favorables, 4 pour le contrat "humidification" qui ont tous été favorables.

## Campagne 2009

• La campagne 2009 a été très peu fructueuse malgré une période d'animation suffisante. La cartographie finalisée (voir plus bas) qui aurait pu être un outil pour une animation ciblée est arrivée trop tardivement.

17 exploitants ont tout de même souscrit à une ou plusieurs mesures.

Type de contrat	Nombre de contrat	Unités sous contrat	Montant pour 5 ans
AQ_BART_PF1 "fauche"	7	35.34 ha	37 283 €
AQ_BART_PF2 "fauche2"	4	28.31 ha	36 944 €
Transfo PF1 2007 à PF2	2	33.24 ha	26 026 €
AQ_BART_PP1 "pâturation"	6	20.13 ha	28 282 €
AQ_BART_PP2 "pâturation2"	0	0 ha	0 €
AQ_BART_EM1 ouverture	0	0 ha	0 €
AQ_BART_EM2 ouverture2	1	3.03 ha	5 315 €
AQ_BART_FO1 fossé	3	1930 ml	27 406 €
<b>Total</b>			<b>161 256 €</b>
PRM	1	5	3 825 €
<b>Total</b>			<b>165 081 €</b>

5 demandes de diagnostics ont été enregistrées pour 4 exploitants : 3 pour le contrat "fossés" dont 2 ont reçu une réponse favorable sur une partie seulement et 1 sur l'intégralité, 1 pour les mesures "ouverture" favorables, 4 pour le contrat "retard de fauche" favorable également.

## Campagne 2010

La campagne 2010 a plutôt été réussie malgré une période d'animation courte due notamment à la modification de la PAC. La fin des premiers CAD y est pour beaucoup. Les exploitants se sont engagés plus facilement connaissant les différents types de contrats.

De plus, 15 nouveaux agriculteurs ont souscrit à un voire plusieurs contrats pour la première fois : contrat fauche, pâturation et protection de race menacée (cf. détail tableau 2) pour un montant de **130346 €** pour 5 ans.

Type de contrat	Nombre de contrat	Unité sous contrat	Montant pour 5 ans
AQ_BART_PF1	42	189.03 ha	199 427 €
AQ_BART_PF2	22	142.29 ha	185 688 €
AQ_BART_PP1	23	150.40 ha	211 312 €
AQ_BART_PP2	0	0 ha	0 €
AQ_BART_EM1	0	0 ha	0 €
AQ_BART_EM2	1	1.50 ha	527 €
AQ_BART_FO1	1	253 ml	3 593 €
<b>Total</b>			<b>600 547 €</b>

Bien que 3 contrats PRM3 aient été signés, la CRAE de mars dernier précise que les races comtoises et bretonnes ne sont plus éligibles au plan de protection des races menacées, les agriculteurs engagés perdront de ce fait un an de paiement.

Une réflexion sur la mise en place d'un nouveau contrat est actuellement en cours. Il s'agit d'une MAE reconversion de terres arables (utilisées pour la culture de maïs) en prairie naturelle.

L'objectif de cet engagement est d'inciter les agriculteurs à planter et entretenir des couverts herbacés pérennes dans des zones où l'enjeu environnemental est important. De plus, ce contrat répondra à la fois à un objectif de protection des eaux, paysager, et de maintien de la biodiversité. En

effet, la création de couvert herbacé sur des parcelles ou des parties de parcelles, y compris de bandes enherbées, permet de limiter l'érosion, le lessivage des intrants, constitue des zones de refuges pour la faune et la flore et permet la valorisation et la protection de certains paysages. Pour ce contrat, la liste de végétaux préconisée à implanter sur les nouvelles parcelles de prairie est la même que vu plus haut pour le semis.

## Campagne 2011

La campagne de contractualisation de 2011 a été importante. Des CAD ont pris fin pour une dizaine d'agriculteurs. La campagne de communication, avec la publication d'articles dans le journal agricole, l'envoi de plaquettes de présentation des différents contrats et l'invitation aux réunions d'informations a permis de relancer les agriculteurs concernés.

Enfin, le bouche-à-oreille est de plus en plus actif et permet à des nouveaux agriculteurs de s'engager dans ces Mesures Agri-Environnementales.

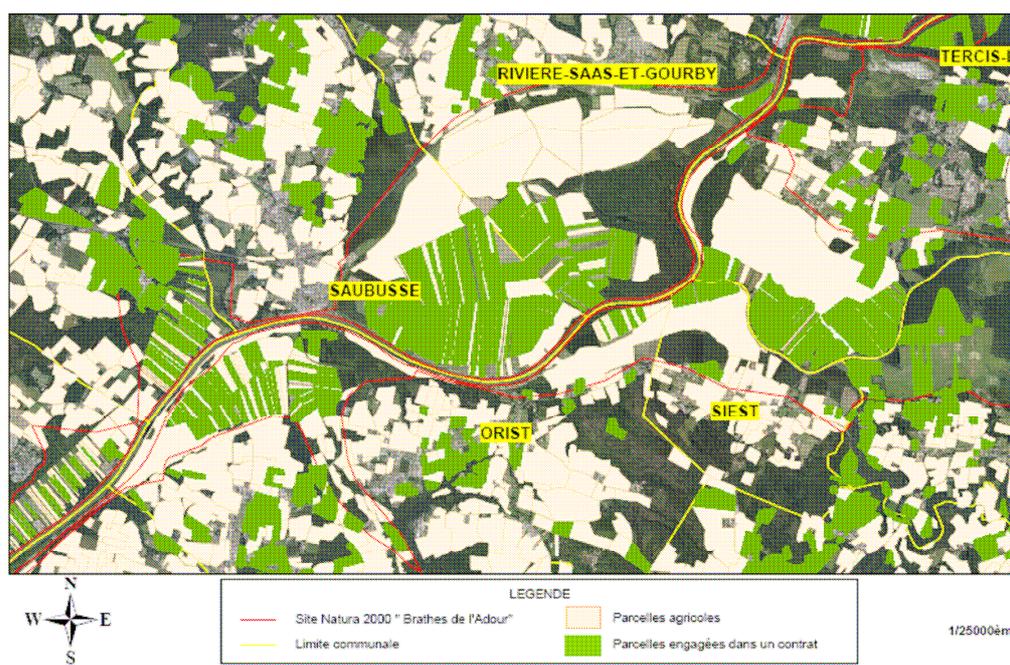
Il est important de noter que les MAE Natura 2000 qui, jusqu'alors, été plafonnée 7600€/an, ne sont plus plafonnées.

Type de contrat	Nombre de contrat	Unité sous contrat	Montant pour 5 ans
AQ_BART_PF1	16	49.32 ha	52 033 €
AQ_BART_PF2	3	20.69 ha	27 000 €
AQ_BART_PP1	7	83.57 ha	117 416 €
AQ_BART_PP2	1	13 ha	20 410 €
AQ_BART_EM1	0	0 ha	0 €
AQ_BART_EM2	0	0 ha	0 €
AQ_BART_FO1	3	6 778 ml	96 248 €
AQ_BART_RC1	8	24.80 ha	47 864 €
<b>Total</b>			<b>360 971 €</b>
PRM3	8	75 u	57 375 €
<b>Total</b>			<b>418 346 €</b>

Sans la Protection des Races Menacées, on arrive à un total de **1 863 202 €** engagés pour 4 années de contractualisation et presque **1350 ha** de prairies sous contrat (et 25 ha reconvertis en plus).

## Cartographie

Carte des lots contractualisés sur le site des Barthes sur les communes de Saubusse, Rivière, Tercis, Siest et Orist.



- Une cartographie des ilots contractualisés a été réalisée après récupération des données géographiques auprès de l'ASP. Ce travail commencé en février 2009 n'a pas pu être utilisé pour la campagne 2009 car il n'était pas finalisé lors de la période concernée mais a été optimisé pour l'animation en 2010 et 2011. En effet, les CAD avaient été également renseignés avec leur date de terme.

En 2012, il conviendra d'affiner cette cartographie et de mettre en place un suivi pour qu'elle soit à jour pour les futures campagnes de contractualisation.

## Base de données

- La base de données des ayants droits n'est pas encore unique et très structurée. Il existe une base de données des agriculteurs contractants ou anciens contractants qui appartenait à l'ADASEA et une base des ayants droits contactés pour des contrats non agricoles appartenant et gérée par le CPIE. Il est en projet de faire une base commune.

Une convention va également être passée avec l'ADACL pour avoir accès à la matrice cadastrale dans les limites du site afin de pouvoir mieux identifier puis contacter les propriétaires susceptibles de contractualiser.

N°siren	Commune	Nom	Prénom premi	Prénom deuxi	Production
---------	---------	-----	--------------	--------------	------------

## Bilan financier des contrats Natura 2000

Type de contrat		Surface engagée	Coût sur 5 ans
MAEt	<b>Total</b>	<b>1 371.30 ha 10 568 ml</b>	<b>1 863 202 €</b>
323 C	<b>Total</b>		<b>82 774 €</b>
Natura 2000	<b>Total</b>	<b>15,78 ha et 6 800 ml</b>	<b>96 505 €</b>
		<b>Total</b>	<b>2 042 481 €</b>

Il était prévu 969 059 € de contrats sur 5 ans d'animation. Avec 2 042 481 € d'engagés, on a un résultat de 211% de l'objectif sur 5 ans d'animation soit **263%** sur 4 ans.

## Charte

### Tempête KLAUS



Suite à la tempête Klaus le 24 janvier 2009, les réunions de concertation pour rédiger la partie forestière de la charte (partie principale) ont été reportées à 2010 ; en effet, les propriétaires sylviculteurs et les organismes forestiers n'étant pas disponibles. Une demande officielle a été formulée auprès de la DDEA pour reporter la rédaction de la charte en deuxième année d'animation.

### Concertation

Sur la base du document de cadrage régional et à partir du code de bonnes pratiques rédigé lors du DOCUMENT d'Objectifs, un premier document a été proposé à un des gestionnaires forestier lors de deux réunions en avril et en mai 2010 puis aux membres de Barthes Nature lors du conseil d'administration de juin 2010. Une liste d'engagements et de recommandations amendée par les différents groupes a été présentée en réunion publique lors de l'assemblée générale de Barthes Nature en juillet 2010 et un document mis en page a été préparé en vue d'une validation en Comité de Pilotage.

La charte finalisée jointe à ce bilan en annexe 4 est le fruit de ce travail.

### La charte

La charte se compose de 8 chapitres découpés ainsi :

- Engagements de portée générale E\_DPG : 3 engagements, 2 recommandations
- Milieux forestiers
  - en général : E\_FOR : 6 engagements, 5 recommandations
  - chênaies E\_CHE : 3 engagements
  - peupleraies E\_PEU : 4 engagements
  - boisements humides E\_BOH : 2 engagements, 2 recommandations
- Ripisylves E\_RIP : 2 engagements, 1 recommandation
- Formations arborées hors forêt E\_HAI : 3 engagements, 3 recommandations
- Eaux stagnantes et courantes E\_EDC : 6 engagements, 1 recommandation
- Milieux ouverts E\_MOU : 3 engagements, 3 recommandations
- Tourbières E\_TOU : 4 engagements, 1 recommandation
- Activités de loisirs E\_LOI : 2 engagements

### Animation de la charte

La phase de concertation a exigé des jours supplémentaires à ceux prévus pour la rédaction de la charte.

La charte sera validée par le COPIL en 2011 et pourra ensuite être proposée aux propriétaires, ayants droits et usagers du site. Elle sera à la fois téléchargeable sur le site web et distribuée de façon assez large lors des réunions publiques, des permanences...

La liste des parcelles cadastrales éligibles à la charte doit être fournie aux services fiscaux avant fin 2011 afin que les signataires puissent être exonérés de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties pour l'année fiscale 2012.

### 3. MESURES HORS CONTRAT

Les mesures hors contrat ne sont pas financées dans le cadre de l'animation. L'animateur a pour mission de trouver des financements extérieurs pour mettre en œuvre ces actions.

La nature des mesures, situées sur le périmètre d'un site, et le contexte budgétaire de ces dernières années fait que le montage financier est quasi impossible à réaliser.

Barthes Nature et le CPIE Seignanx Adour ont réussi à mettre en œuvre 5 actions de 2008 à 2011 mais les autres mesures prévues sont en attente de subvention.

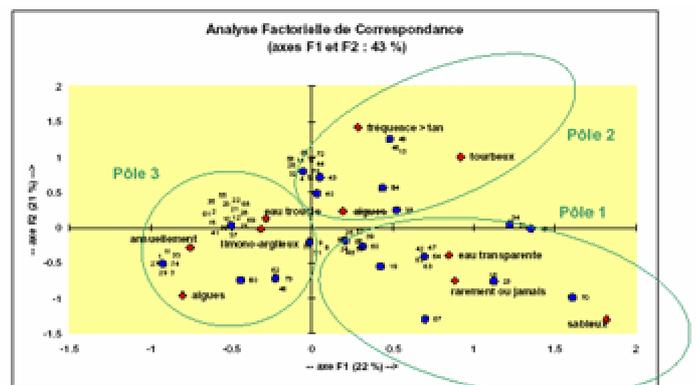
#### Enquête "plans d'eau privés" (2009-2010)

Un questionnaire a été réalisé puis diffusé en partenariat avec la FDCL (160 enquêtes), afin de sensibiliser et d'aider par téléphone des personnes enquêtées sollicitant des explications.

Cette enquête vise principalement les propriétaires et les gestionnaires de tonnes de chasse et permet de renseigner les domaines suivants :

- . informations générales (localisation, surfaces, etc)
- . usages
- . gestion du plan d'eau
- . potentialités écologiques
- . gestion des espèces végétales et/ou animales envahissantes
- . questionnaire général sur l'animation Natura 2000 du site (connaissance des outils disponibles, besoins des usagers, etc).

Sur 180 courriers envoyés 46% des personnes ont répondu (annexe 5)



Trois combinaisons de critères ressortent définissant la trophie du milieu :

- Pôle 1 : substrat sableux / eau transparente / crue rare ou inexistante → oligotrophe
- Pôle 2 : substrat tourbeux / crue de fréquence > 1an → oligo-mésotrophe
- Pôle 3 : substrat limono-argileux / eau trouble / crue annuelle / présence d'algues → eutrophe

Trophie des plans d'eau

D'après les analyses des données, 3/4 des personnes enquêtées sont propriétaires du plan d'eau ce qui facilitera la prise de contact par l'équipe animatrice pour la signature de contrats.

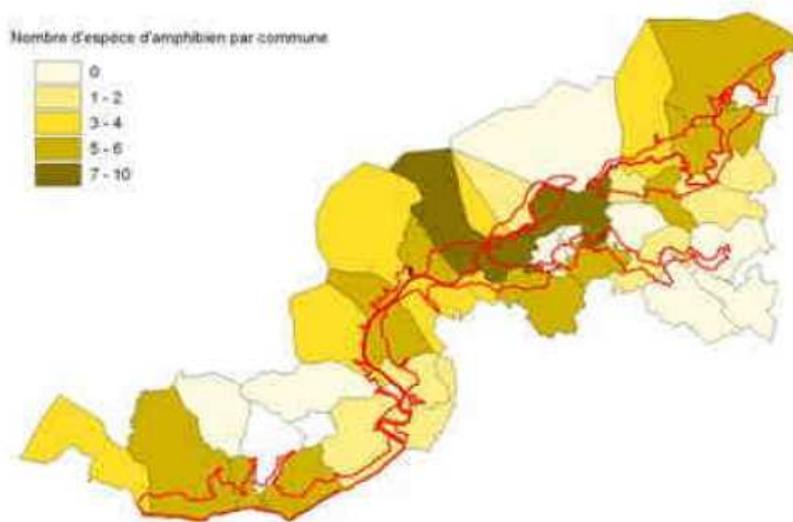
La majorité des plans d'eau sont utilisés pour l'activité de chasse. Ces plans d'eau sont alimentés, la plupart du temps par des canaux et/ou par l'Adour.

46% des tonnes sont alimentées avec un ouvrage hydraulique qui fonctionne relativement bien (69%). A noter que pour 55% des enquêtes, les plans d'eau sont asséchés annuellement de façon naturelle. Ils bénéficient donc d'une remise en eau d'août à septembre avant la période de chasse ce qui peut causer quelques conflits d'usages sur certaines barthes.

Suite à l'analyse de l'appréciation de la biodiversité, il apparaît qu'environ 60% des plans d'eau des Barthes de l'Adour présentent les conditions favorables à la présence d'espèces ou habitats patrimoniaux. Sur les 76 retours d'enquêtes exploitables, 45 plans d'eau présentent un contexte plus favorable pour abriter une espèce voire un habitat d'intérêt communautaire.

## Inventaire Amphibiens (2009)

Des prospections ont été réalisées sur plusieurs sites des Barthes. Plus de 15 sorties ont été effectuées permettant de détecter pas moins de 11 espèces dont certaines relativement rares pour le département des Landes et 5 en protection stricte au niveau communautaire : l'Alyte accoucheur, le Crapaud calamite, la Rainette méridionale, la Rainette verte et la Grenouille agile. Les données ont été traitées et analysées. Le rapport est joint en annexe 5.



Diversité en amphibien par commune sur le périmètre Natura 2000 des Barthes de l'Adour

## Expérimentation des méthodes de lutte alternative contre la Jussie (2009-2010)

Les recherches bibliographiques ainsi que le recueil d'expériences (contacts téléphoniques par exemple) ont été réalisées en 2009. Des méthodes d'expérimentation et des protocoles de lutte ont alors été définis. Les sites d'expérimentation ont été choisis et un devis a été proposé pour réaliser ces expérimentations.

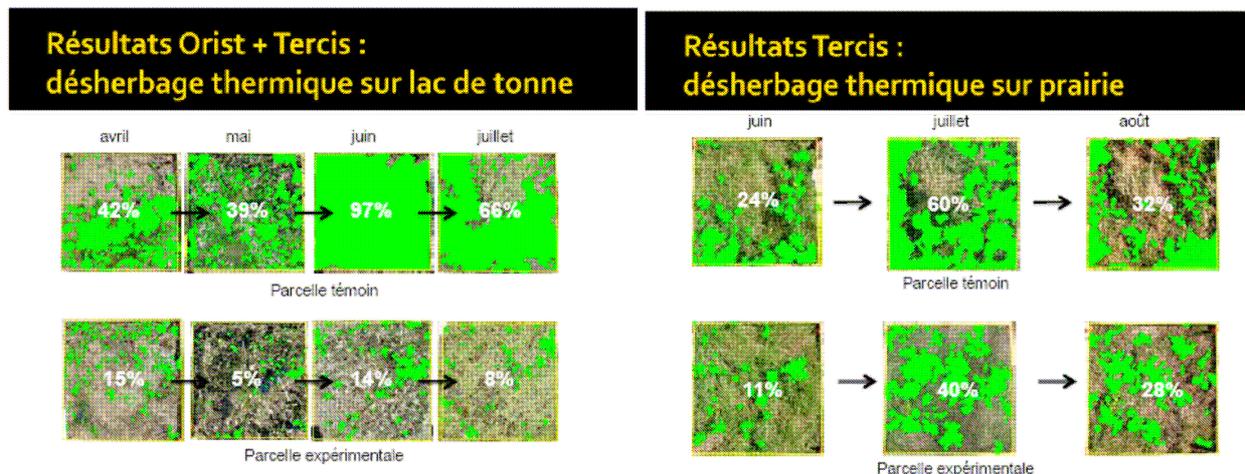
L'année 2010 correspond à la première année d'expérimentations pour traiter via des méthodes alternatives, la prolifération de la Jussie dans les barthes.

Deux types de méthodes ont été testés sur différents milieux :

- le désherbage thermique à flamme : 1 fois/ mois d'avril à août
- la fauche manuelle répétée : 1 fois/ mois de juin à août

Les études ont été menées sur les lacs de tonne à Orist et Tercis et les prairies de la barthe basse de Tercis.

Cette expérimentation s'est réalisée en suivant un protocole précis sur des surfaces choisies au préalable et constamment comparées à un échantillon Témoin (cf. protocole et étude complète en annexe 5).



**En vert** : colonisation de la jussie sur les différentes placettes en fonction des dates.

D'après les premières conclusions, il apparaît que le désherbage thermique agit significativement quelque soit le type de milieu : lacustre ou prairial. La hauteur des herbiers est limitée, le taux de croissance des tiges est freiné, la floraison amoindrie, et cette méthode agit également sur les espèces indésirables comme la renouée en prairie sans pour autant bouleverser les espèces patrimoniales notamment sur les lacs de tonne.

Quant à la seconde méthode, elle agit également de façon positive sur :

- la hauteur des herbiers (6 fois moins hauts sur la placette expérimentée que sur la parcelle témoin)
- le taux de croissance des tiges (il est fortement ralenti)
- la floraison (stoppée, cela signifie l'absence de la montée en graine)
- la disparition des renouées.

Expérimentations	Lieu	Durée	Période	Résultats					
				Recouvrement jussie	Taux de colonisation	Hauteur jussie	Taux de croissance	Fleurs jussie	Autres espèces
Désherbage thermique sur lac de tonne	Orist	1 fois / mois	D'avril à juillet	↘ 😊	X 😊	↘ 😊	↘ 😊	↘ 😊	≈ 😊
	Tercis	1 fois / mois	D'avril à juillet	?	(↘) 😊	(↘) 😊	(↘) 😊	(X) 😊	(≈) 😊
Fauche répétée	Tercis	1 fois / mois	De juin à août	(≈)	(↗) 😞	(↘) 😊	(↘) 😊	(X) 😊	(≈) 😊
Désherbage thermique sur prairie	Tercis	1 fois / mois	De juin à août	(≈)	(↗) 😞	(↘) 😊	(↘) 😊	(X) 😊	(↘) 😞

Légende : ? : Pas de résultats exploitables ; ( ) → résultats à nuancer ; ↗ : hausse significative ; ↘ : baisse significative ; X : arrêt du phénomène ; ≈ : Pas d'effet significatif ; E = parcelles expérimentales ; T = parcelles témoins.  
Appréciation des résultats au regard des objectifs des expérimentations : 😞 → Effet négatif ; 😊 → Effet positif.

Cependant, la surconsommation de cette plante invasive par les vaches, presque inhabituelle et surtout due aux conditions climatiques de l'année, a créé des biais entre les différentes placettes et rendu la comparaison quelque peu difficile.

L'année prochaine, les expérimentations sur ces types de milieux seront poursuivies et peut-être diversifiées.

Suite à ces différentes expérimentations et en fonction des résultats obtenus, des plans de gestions seront définis et adaptés au cas par cas.

## Expertise Chiroptérologique (2010)

Parmi les actions prévues dans le DOCOB des Barthes de l'Adour, figure la réalisation d'inventaires chiroptérologiques. En effet, les Barthes de l'Adour représentent un milieu particulièrement riche au niveau écologique, en contraste avec la grande étendue du massif résineux qui s'étend plus au nord du département des Landes. Constitué de prairies inondables dans un système de type bocager, et également de forêts alluviales à bois tendre (aulnaie non exploitée) ou à bois dur (chênaie ormaie exploitée), le potentiel chiroptérologique est important. Ces chênaies sont susceptibles de jouer un rôle particulier en tant qu'habitat pour des chiroptères forestiers d'intérêt communautaire tels que le Murin de Bechstein ou la Barbastelle.

Afin d'améliorer les connaissances sur les chauve-souris et de confirmer leur présence, une étude a été lancée sur les barthes de l'Adour en partenariat avec l'ONF. L'aire d'étude concerne les forêts communales incluses dans le Site Natura 2000 "Barthes de l'Adour" soit environ 2000 ha de forêts soumises au régime forestier. Au sein de ces forêts, l'expertise est ciblée sur les chênaies de production.

L'expertise s'est déroulée sur deux périodes :

- Plus de 50 points d'écoute ont été aléatoirement positionnés par cartographie. Les écoutes ont été faites à l'aide d'un détecteur ultrasonore de type "Tranquility transect".
- L'ONF, a procédé à une seconde écoute sur deux périodes sur les points les plus intéressants: du 7 au 9 juin et du 13 au 19 septembre. En fonction de la météo, des écoutes ont été réalisées faites en canopée.
- Capture au filet en fin d'été (septembre) sur deux nuits.

En plus de Barthes Nature et de l'ONF sous convention, nous remercions les volontaires pour la participation bénévole aux écoutes et aux captures.

FORET	Communale de Tercis	Rivière Mees	Communale de Tethieu	TOTAL CONTACTS	
Grand rhinolophe	0	1	0	Grand rhinolophe	1
Murin de Daubenton	0	0	1	Murin de Daubenton	1
Murin à moustaches	0	0	1	Murin à moustaches	1
Murin de Bechstein	0	0	4	Murin de Bechstein	4
Murin de Natterer	0	0	5	Murin de Natterer	5
Murins de grande taille	0	0	1	Murins de grande taille	1
<i>Myotis sp.</i>	8	7	19	<i>Myotis sp.</i>	34
Noctule de Leisler	3	0	34	Noctule de Leisler	37
Noctule commune	0	0	4	Noctule commune	4
Nyctalus sp.	0	0	3	Nyctalus sp.	3
Sérotine commune	2	1	1	Sérotine commune	4
<i>Sérotule</i>	0	0	4	<i>Sérotule</i>	4
Pipistrelle commune	55	205	1228	Pipistrelle commune	1488
Pipistrelle de Kuhl	4	0	3	Pipistrelle de Kuhl	7
Pipistrelle de Nathusius	7	1	9	Pipistrelle de Nathusius	17
Pipistrelle Kulh/Nathusius	20	0	42	Pipistrelle Kulh/Nathusius	62
Vespère de Savi	0	0	8	Vespère de Savi	8
Oreillard gris	0	1	3	Oreillard gris	4
<i>Plecotus sp.</i>	0	1	1	<i>Plecotus sp.</i>	2
Barbastelle	6	11	51	Barbastelle	68
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>228</b>	<b>1422</b>	Nb total contacts	Nb contacts/h
				<b>1755</b>	<b>73,125</b>

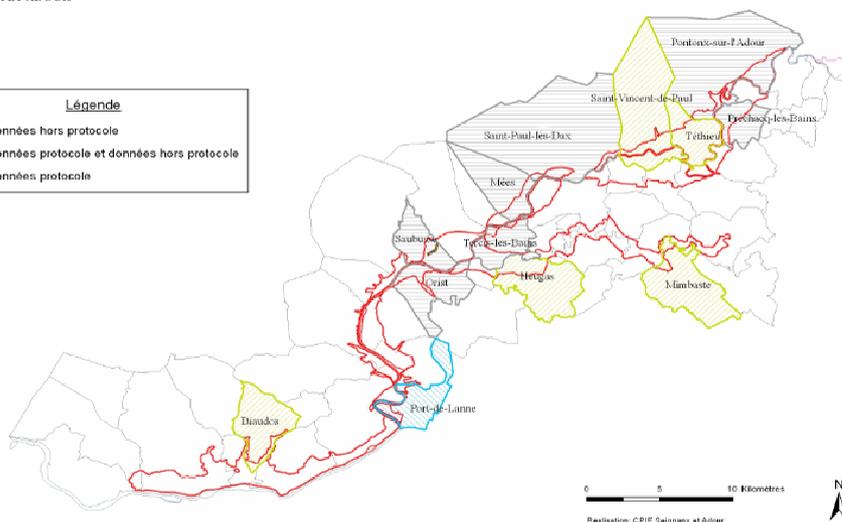
Exemple de résultats pour la période d'écoute du mois de juin 2010 pour 3 communes. Les autres résultats sont disponibles en annexe 5

## Répartition de la Loutre d'Europe sur les Barthes de l'Adour (2011)

L'étude a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de l'action hors contrat « 7.2.4. Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire », parmi lesquelles la Loutre d'Europe était citée. Les prospections, ciblées sur la recherche d'indices de présence (empreintes et excréments appelés épreintes), ont permis de mettre en évidence la présence de la Loutre de Port de Lanne à Pontonx en passant par le Luy et un talweg du Seignanx sur Biaudos.

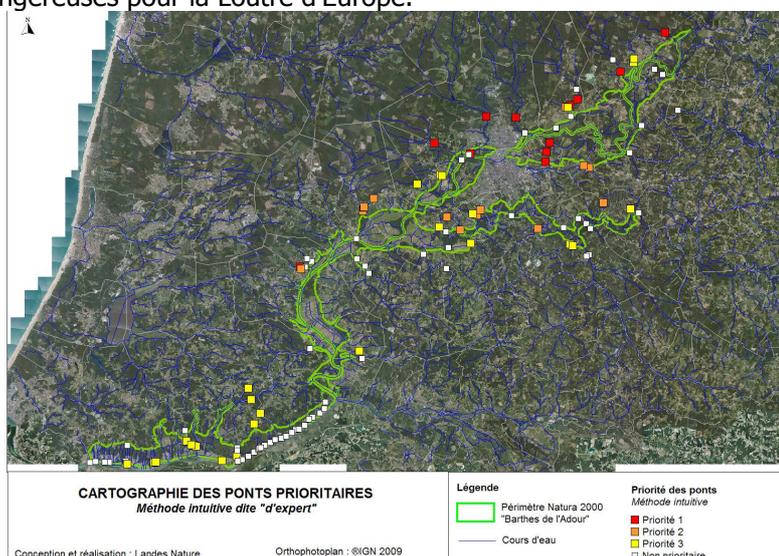


Légende	
	Données hors protocole
	Données protocole et données hors protocole
	Données protocole



### Synthèse des données de présence de Loutre d'Europe par commune sur les Barthes de l'Adour

Une autre étude sur la loutre menée en parallèle a été mise en place, également dans le cadre de la mise en œuvre de l'action hors contrat « 7.2.4. Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire » pour connaître les risques de collision par voie routière dans les Barthes de l'Adour. L'étude in situ de chaque pont et des routes dangereuses (fort trafic routier, dans des zones d'activités potentielles notamment) a permis d'identifier les points noirs dans les Barthes de l'Adour. Des propositions d'aménagement ont été évoquées pour éviter la collision routière sur ces zones dangereuses pour la Loutre d'Europe.



Cartographie des ponts prioritaires selon la méthode intuitive

## Bilan financier des Mesures Hors contrat

Actions	Budget total	Subvention Etat	Autres Financeurs
Inventaire Amphibiens	7 000 €	7 000 €	-
Enquête plans d'eau	5 250 €	5 250 €	-
Expérimentation jussie	18 900 €	18 900 €	-
Chiroptère	3000 €	3000 €	-
Loutre d'Europe	8 060 €	8 060 €	-
<b>Total</b>	<b>42 210 €</b>	<b>42 210 €</b>	-

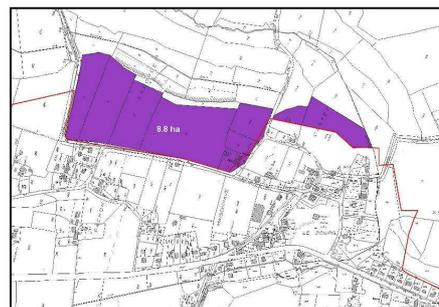
Il était prévu 375 395 € de mesures Hors contrats sur 5 ans d'animation. Avec 42 210 € d'engagés, on a un résultat de 11% de l'objectif atteint sur 5 ans d'animation soit 14% sur 4 ans.

## 4. ACTIONS DIVERSES

### Modification du périmètre du site

#### Consultation des communes sur les modifications de périmètre

Une évaluation des demandes de modification du périmètre pour les communes de Saubusse et Candresse a été réalisée. Seule la modification sur la Barthe de Candresse (voir à droite) a été validée, soit exclusion de 8.8 ha du périmètre des Barthes.



#### Ajustement du périmètre avec le site « L'Adour »

Deux ZSC ne peuvent se chevaucher. Le site des Barthes de l'Adour est contigu avec celui de « L'Adour ». Lors de l'élaboration du DOCOB de « L'Adour » (2010), la structure animatrice a été sollicitée par l'Institution Adour, opérateur, pour définir les limites de chaque site. Les caractéristiques et les enjeux de chaque site ont permis de définir leurs limites. Le nouveau périmètre sera validé lors du prochain COPIL.

### Mise à jour du DOCOB

#### Cartographie des habitats naturels

La cartographie des habitats naturels du site a été mise à jour en 2011 sur la base des orthophotographies de 2009, des cartographies fines issues des diagnostics préalables aux contrats et des connaissances de terrain. La base de données est conforme au cahier des charges de la DREAL Aquitaine. Un atlas de carte a été créé (annexe 6). Cette réactualisation permettra de fournir facilement des informations lors des sollicitations (études scientifiques, évaluations des incidences...).

#### FSD

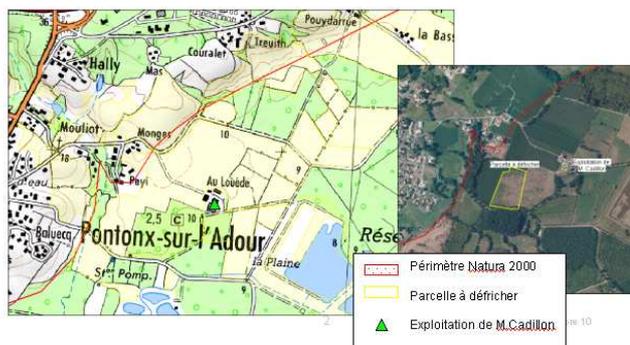
Le Formulaire Standard des Données (FSD) doit être mis à jour. En effet, de nouvelles espèces et habitats ont été identifiés sur le site ; par exemple les quatre chiroptères recensés à l'issue de l'action hors contrat. Des fiches synthétiques doivent être réalisées et le FSD mis à jour doit être mis en ligne et accessible à tous.

## Evaluation d'incidences

Barthes Nature et le CPIE Seignanx Adour ont été sollicités par des pétitionnaires, des communes, des bureaux d'études, l'administration afin de donner leur avis technique pour la réalisation des études d'incidences sur le site.

La liste de ces sollicitations n'a pas été réalisée au fur et à mesure des demandes. Il est donc difficile aujourd'hui de quantifier le temps passé sur cette mission, les demandes étant plus ou moins conséquentes.

Le dispositif réglementaire des évaluations d'incidences ayant été étoffé, le nombre de jours consacrés à cette action a été réévalué pour la prochaine phase d'animation.



*Exemple de sollicitation :*

- Appui technique pour pétitionnaires privés pour une évaluation d'incidence dans le cadre d'une demande d'autorisation de défrichage.
- Projet de port de plaisance à Saubusse
- Projet de contournement Est de Dax
- Demande de brûlage dirigé sur les tourbières de St Laurent de Gosse
- Création d'une canalisation pour la future STEP de St Martin de Seignanx

## Lutte contre les espèces invasives - Problématique Jussies

### Etat de colonisation

*. Enquête plantes envahissantes*

Une enquête visant à établir un premier état des lieux de la colonisation du territoire a été transmise en 2008 aux 40 communes des Barthes et usagers (Conseil Général, Fédérations de chasse et pêche). 20 communes ont répondu, mais ces dernières représentent néanmoins près de 80 % des entités potentiellement colonisables par la jussie. Voir tableau ci-dessous.

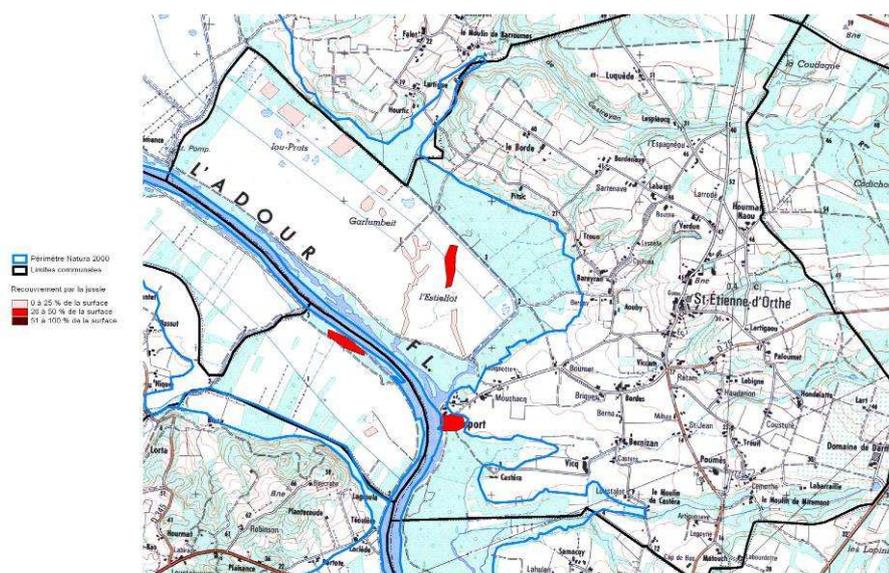
Secteur des barthes de l'Adour	nombre de communes ayant retourné leur enquête	nombre de communes par secteur	%
Bas Adour Maritime	2	6	33%
Moyen Adour en aval de Dax	6	16	38%
Moyen Adour en amont de Dax	8	10	80%
Luy	4	8	50%
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>50%</b>

*Nombre de communes ayant retourné l'enquête en fonction du secteur*

Cette enquête a ainsi permis d'avoir des informations sur 87 % des prairies, 96 % des plans d'eau et 81 % des canaux.

Une cartographie de présence de la jussie et du Myriophylle du Brésil a ainsi pu être réalisée (annexe 7). Compte tenu de la biologie de cette espèce mais aussi des délais de réponse très variables des communes enquêtées, cette dernière ne peut être considérée comme définissant l'état de colonisation de ces espèces envahissantes.

Exemple de cartographie :



Par ailleurs, des informations concernant des terrains privés via l'enquête de l'action hors contrat ont été recueillies et nous permettront de connaître plus précisément l'état de colonisation des plans d'eau privés.

### Point législation

. Un point "législation" des produits phytosanitaires en zones humides a été réalisé et présenté lors des réunions MAET et Assemblée Générale de Barthes Nature en 2009.

Spécialité	Substance	Usage	Autorisation
CASORON AQUA	dichlobénil	Plantes aquatiques	Usage en cours mais nouvelle réglementation depuis le 03/02/2009
AQUAPROPO	dichlobénil	Plantes aquatiques	<b>Usage retiré</b> Délai de distribution 30/07/2008 Délai d'utilisation 30/07/2009
ROUNDUP AQUA	glyphosate	Plantes semi-aquatiques	<b>Usage retiré</b> Délai de distribution 30/11/2008 Délai d'utilisation 30/09/2009

Avis du 3 février 2009 (JO n°0028 texte n°121) : *Retrait des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques contenant certaines substances dont le DICHLOBENIL*

**Retrait d'AMM : 18 mars 2009**

Date limite d'écoulement des stocks à la distribution : 30 septembre 2009

Date limite d'écoulement des stocks à l'utilisation : 18 mars 2010

. Suite à des interrogations d'usagers quant à l'utilisation de produits phytosanitaires pour la lutte contre la jussie en milieu aquatique (interdite) mais aussi à proximité des cours et plans d'eau, des recherches réglementaires ont été faites en 2010 auprès des services de l'Etat. Il en ressort que le traitement en milieux aquatiques est strictement interdit et que la Zone Non Traitée (ZNT), propre à chaque produit phytosanitaire et exprimée en mètre sur l'étiquette, doit être respectée aux abords des cours d'eau et plan d'eau. La cartographie de ces cours d'eau est consultable en mairie et les plans d'eau concernés sont ceux qui ont une superficie supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> même s'ils sont asséchés une partie de l'année.

## Lutte contre les espèces invasives Problématique Espèces animales

Un contact a été pris avec la FDGDON afin d'évaluer leur protocole de piégeage au regard du périmètre des Barthes de l'Adour mais les jours engagés sur cette ligne budgétaire ont été utilisés à d'autres fins (contractualisation, charte, évaluation d'incidence, appui technique aux collectivités).

## Mise en oeuvre du programme de reconquête des habitats de l'anguille

Dans le cadre du PLAGEPOMI (PLAn de GEstion des POissons MIgrateurs), animé par l'institution Adour, et du Plan de Restauration de l'Anguille, un programme de restauration des habitats de l'anguille dans les Barthes de l'Adour va être mis en place. L'ONEMA, sous convention avec l'Institution Adour et avec l'appui technique du CPIE Seignanx Adour et de Barthes Nature a fait une étude sur un site pilote, la Barthe de Pey, choisie par son contexte hydraulique et socio-économique typique des Barthes.

Depuis l'année 2009, l'ONEMA pratique des études sur le réseau hydrographique de la Barthe de Pey :

- . relevés topographiques dans les canaux
- . profils en long
- . connexion des tonnes de chasse
- . suivi du niveau d'eau
- . suivi des ouvertures des vannes
- . suivi des régimes thermiques.

Les premières conclusions montrent que de nombreux canaux sont en partie comblés par manque d'entretien et par prolifération de la jussie. Le volume d'eau stockable dans le réseau hydraulique est deux fois inférieur à sa capacité réelle. Ensuite, il apparaît que sur les 14 connexions aux tonnes, 9 sont problématiques et peuvent ou créent déjà des débordements durant la période de fenaison (d'où conflit d'usage entre les chasseurs et les agriculteurs).

Des fuites ou des problèmes de nappe sont peut-être existants, et la température de l'eau est trop élevée.

Des propositions de travaux avec un prévisionnel financier seront établis courant 2012 par le groupe technique à l'ASA de Pey nouvellement créée et à l'Institution Adour propriétaire de la porte à flots.



## Animation générale

### Participation réseau local Natura 2000

Participation de l'animateur au COPIL du site voisin des Tourbières de Mées.

Participation au comité de suivi départemental des sites Natura 2000.

Participation au groupe de travail et COPIL du site L'Adour.

Participation au COPIL des Barthes de l'Adour (ZPS).

### Dax

Les réunions de concertation pour la mise en valeur des Barthes de Dax et notamment le Bois de Boulogne ont été suivies afin de s'assurer de la bonne prise en compte des objectifs du DOCOB.

### ASA

Un appui technique et juridique a été apporté aux Associations Syndicales Agréées des Barthes pour la mise en conformité de leur statut dans le cadre du décret du 3 mai 2006 (statut type en annexe 8).

Des conseils ont également été fournis à plusieurs ASAs pour la rédaction du règlement des Barthes .

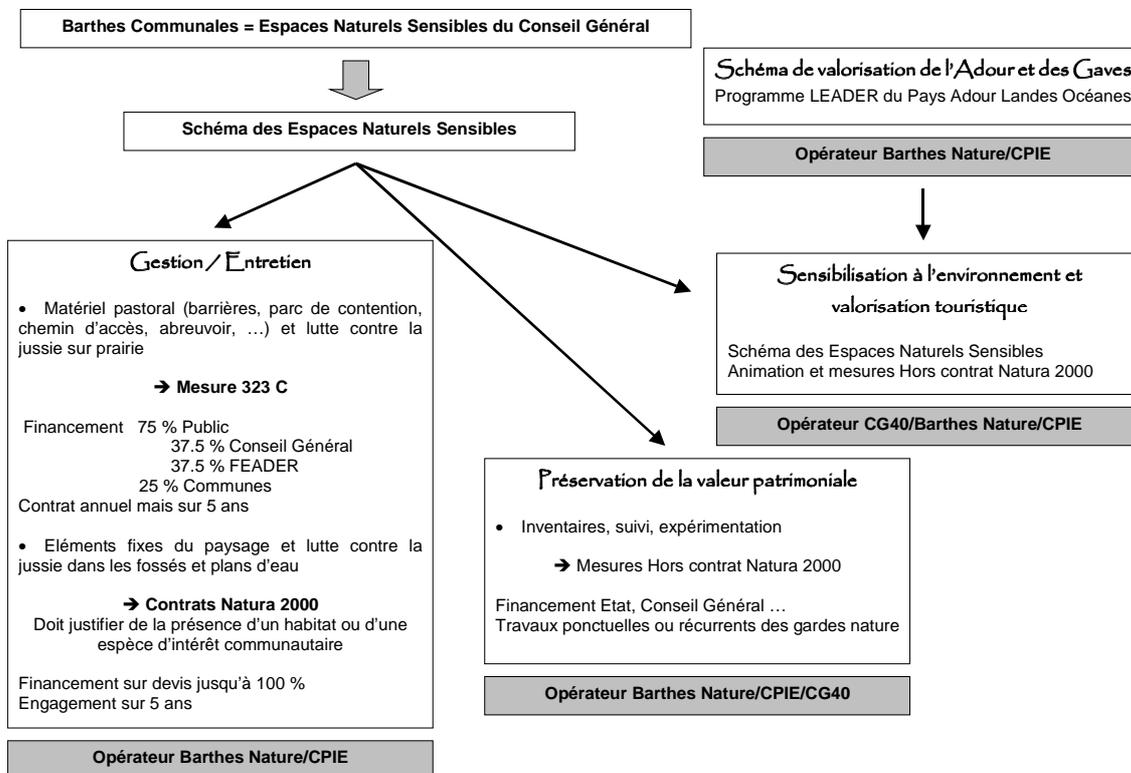
### Plan de Développement de Massif (PDM) en Sud Adour

Landes Nature et le CPIE Seignanx et Adour ont été sollicités, en tant qu'animateurs du site, par le CRPF pour participer au PDM. Le PDM a pour objectif de regrouper les petits propriétaires et leur permettre d'optimiser l'exploitation de leurs forêts.

## Communes

Dans le cadre de la rédaction du nouveau règlement des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Général souhaite intégrer les Barthes communales dans leur réseau de sites.

Un travail coordonné sera donc effectué avec le service environnement du Département afin d'améliorer la gestion de ces territoires en mettant en place un financement adapté à chaque ligne de travaux. Le schéma ci-dessous résume la nouvelle organisation appliquée dès 2010 lors de la contractualisation de la mesure 323 C (voir plus-haut).



## 5. COMMUNICATION

Une plaquette générale (en annexe 9) du site a été réalisée, éditée et distribuée pendant toute la période d'animation. Ce document est destiné aux membres du comité de pilotage, aux contractants ou aux futurs contractants mais également au grand public intéressé par le sujet des Barthes de l'Adour.

Les Assemblées Générales de Barthes Nature ont été l'occasion d'organiser des réunions publiques à Rivière-Saas-et-Gourby en 2008 et Saint-Etienne d'Orthe en 2009 et à Saint-Vincent-de-Paul en 2010. Lors de la première, une intervention de la Fédération des Chasseurs des Landes a illustré le travail de gestion de milieux naturels que la structure réalise de Pontonx à Saint Martin de Seignanx. En 2009, la Fédération des Pêcheurs des Landes avec la collaboration de l'ONEMA a présenté les projets de restauration de frayères à brochet et le plan de restauration de l'Anguille en Aquitaine avec comme site pilote, la restauration d'une zone de grossissement sur Pey. Cette année, les forêts humides, les chênaies et peupleraies des barthes de l'Adour étaient à l'honneur. Au cours de cette assemblée générale, la charte Natura 2000 encore en cours d'élaboration a été présentée.

**Des réunions d'informations sur les MAE** ont été organisées en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 à destination des agriculteurs du site. Les différents contrats ont été présentés ainsi que les modalités d'adhésion. Une plaquette MAE (en annexe 9) a été distribuée avec la notice nationale et des documents sur l'éco-conditionnalité de la PAC.

**Pour les réunions publiques ainsi que les réunions MAE**, la presse agricole et locale a été prévenue. Des affiches (en annexe 9) ont été distribuées aux mairies pour les réunions grand public en plus des invitations individuelles.

Une réflexion et la recherche d'une solution financière ont été engagées pour établir une **charte signalétique** et le financement de panneaux homogènes à l'ensemble du territoire (projet Leader pays ALO et/ou contrats Natura 2000).

**Un site web** a été créé en avril 2011 par le CPIE suite à une formation avec l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN). Ce site internet fait partie de la pépinière de site web Natura 2000 créée par l'ATEN.

Ce site concerne le site Natura 2000 des Barthes de l'Adour (ZSC) mais également les sites Natura 2000 de la Midouze (ZSC) et du Marensin (3 ZSC et 1 ZPS). Il permettra d'informer un large public sur la vie du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour (richesse écologique, enjeux et objectifs, contractualisations et actualités avec dates de COPIL et de réunions publiques ...).



## 6. BILAN FINANCIER

<i>Actions</i>	<i>Budget prévu sur 5 ans</i>	<i>Budget prévu sur 4 ans</i>	<i>Réalisé en 4 ans</i>	<i>Pourcentage de réalisation sur 4 ans</i>
<i>Actions contractuelles</i>	<b>969 059 €</b>	<b>775 247 €</b>	<b>2 042 481 €</b>	<b>263%</b>
<i>Actions hors contrat</i>	<b>375 395€</b>	<b>300 316 €</b>	<b>42 210 €</b>	<b>14%</b>
<i>Animation</i>	<b>207 000€</b>	<b>165 600 €</b>	<b>135 130 €</b>	<b>81%</b>
<b>Total</b>	<b>1 551 454€</b>	<b>1 241 163 €</b>	<b>2 219 821 €</b>	<b>179%</b>

L'animation représentait **13% du coût total** de la mise en œuvre prévue dans le DOCOB du site. Dans les faits, elle représente seulement **6%** des fonds engagés.

## ANNEXES

Les annexes sont disponibles sur demande à l'exception de celles en gras jointes au présent bilan.

- Annexe 1 - Argumentaire forfait pour la lutte manuelle contre la jussie
- Annexe 2 - Contrats ORIST, ST MARTIN, STE ETIENNE D'ORTHE, PONTONX\*
  - Contrats 323 C
- Annexe 3 - Notice et cahiers des charges 2011
  - Atlas de carte MAE
- **Annexe 4 - Charte Natura 2000**
- Annexe 5 - Enquête plans d'eau
  - Rapport amphibiens
  - Rapport Jussie
  - Rapport Chiroptères
  - Rapports Loutre d'Europe
- Annexe 6 - Atlas de cartes modifiés (périmètre, cartographie des habitats et espèces)
- Annexe 7 - Atlas carte jussie
- Annexe 8 - Statut type des ASA
- **Annexe 9 - Plaquette générale du site**
  - Plaquette MAEt
  - Affiche réunion publique 2008 et 2009
- Annexe 10 – Bilan financier de la première phase d'animation\*\*

\* Les contrats sont nominatifs et ne peuvent être communiqués qu'à l'administration en charge des dossiers.

\*\*Les tableaux détaillant la consommation des jours prévus sont à destination des financeurs (FEADER/DDTM, Agence de l'Eau)